

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUX**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-579**

**Règlement numéro 2018-579 modifiant le plan d'urbanisme révisé**

**1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme révisé». Il porte le numéro 2018-579.

**2. Objet du règlement**

Ce règlement modifie le plan d'urbanisme révisé (règlement numéro 2009-488). Il a pour but de procéder à la citation de lieux et de bâtiments comme biens patrimoniaux.

**3. Le paysage et les sites d'intérêts**

Le troisième alinéa de l'article 2.4.7 «Le paysage et les sites d'intérêts» est remplacé par le suivant :

Le site du Parc-de-l'église-de-Saint-Maurice, situé au cœur du village, présente un caractère se rattachant au patrimoine architectural et historique de Saint-Maurice. On y retrouve l'ancien presbytère, l'église, le charnier du cimetière Saint-Jean, la salle municipale ainsi que les structures et les aménagements extérieurs. Ces immeubles et ce lieu sont cités comme biens patrimoniaux. L'église fut construite en 1863-1864, le presbytère en 1871-1872. La valeur architecturale de ces deux bâtiments, érigés en pierres taillées, leur confère un attrait particulier. A l'intérieur de l'église, deux éléments méritent d'être soulignés. Premièrement le maître-hôtel de la sacristie, don de Mgr Thomas Cooke, évêque de Trois-Rivières en 1864 œuvre sculptée dont la date de confection demeure inconnue mais qui se trouvait à l'origine dans la chapelle des Récollets, à Trois-Rivières, en 1721. Le deuxième élément est l'orgue de l'église, à l'origine confectionné par les Frères Casavant de Saint-Hyacinthe et installé en 1894, rénové et modernisé depuis à deux reprises.

**4. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Maurice, le 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

/GÉRARD BRUNEAU/

Gérard Bruneau, maire

/ANDRÉE NEAULT/

Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme,  
extrait du Livre des Délibérations  
et donnée à Saint-Maurice,

Ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

\_\_\_\_\_  
Andrée Neault, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière